

PRÉSENCE DE VENDEURS ITINÉRANTS D'EXTINCTEURS SUR LE TERRITOIRE

Saint-Pascal, le 6 octobre 2016- Sur le territoire de la MRC de Kamouraska, il y a présentement des vendeurs itinérants d'extincteurs d'incendie sollicitant les citoyens afin d'effectuer l'inspection, la vente et la réparation d'extincteurs portatifs. La MRC de Kamouraska rappelle aux résidents du territoire d'être vigilants à l'égard de ces visites.

M. Christian Chénard-Guay, coordonnateur en sécurité incendie à la MRC de Kamouraska, mentionne qu'aucune entreprise n'est ou n'a été mandatée pour offrir un service de porte-à-porte pour l'achat ou la maintenance d'extincteurs.

La MRC profite de l'occasion pour rappeler que les seuls extincteurs portatifs recommandés sont ceux portant le sceau d'homologation d'un organisme reconnu comme l'ULC ou CSA. (Laboratoires des assureurs du Canada)

Également, il est recommandé de choisir un extincteur à poudre polyvalente ABC, puisqu'un tel appareil peut éteindre des feux :

- de matériaux inflammables comme le bois, le papier et le tissu;
- de liquides ou de gaz inflammables comme l'huile, l'essence, les solvants, la graisse et le beurre;
- d'appareils électriques sous tension comme le câblage, le panneau électrique et les moteurs électriques.

Il est également préférable d'opter pour un extincteur dont la cote minimale est de 2A10B C et d'acquérir vos extincteurs auprès de fournisseurs locaux tels que les quincailleries ou autres commerces de détails ou des entreprises spécialisées de la région afin que ces derniers soient conformes aux normes établies et ainsi éviter toute forme de problème. Le coût approximatif d'un extincteur neuf peut varier entre 35,00 \$ et 50,00\$.

Les extincteurs de type halonaire ou mousse en cannettes ne sont pas reconnus comme extincteur par le règlement actuel en prévention incendie.

La MRC rappelle que lorsqu'un vendeur itinérant ou colporteur vous offre ses services ou un bien, il est recommandé de demander une identification, notamment un permis de colportage et d'en aviser la municipalité.

Plus d'information au www.mrckamouraska.com ou Facebook / Incendie MRC Kamouraska.

-30-

Sources :

Relations de presse:

Annie Lavoie
Conseillère en communication et marketing
Service de communications régionales et d'attractivité
Promotion Kamouraska
418-492-1660 poste 253
communication@promotionkamouraska.com

Information :

Christian Chénard-Guay
Coordonnateur en sécurité incendie
MRC de Kamouraska
418-492-1660 poste 222